

# **Les Organisations Syndicales de l'éducation**

**FESEB, F-SYNTER, SATEB, SNEA-B, SNEP, SNESS, SPESS, SYNAPAGER, SYNATEB, SYNTAS, SYNAPEP, SYNAVS, MONEP, SYNATRAS, SYNATRENF, STAGE**

## **PLATE FORME REVENDICATIVE DES SYNDICATS DE L'EDUCATION**

1. La relecture de l'organigramme du MENA dans le but d'une autonomisation de chaque niveau de l'éducation.
2. La prise de mesures nécessaires pour une application efficiente du système LMD dans les Universités publiques.
3. L'adoption d'un statut autonome des personnels de l'éducation avec une classification catégorielle et une grille salariale valorisées.
4. L'amélioration de l'indemnité spéciale de logement pour les personnels de l'éducation et son octroi d'office à tous.
5. La reconnaissance des prérogatives et l'allocation de moyens conséquents aux encadreurs pédagogiques de tous les ordres d'enseignement pour l'exécution de leurs missions.
6. L'allocation conséquente de moyens à toutes les structures éducatives de tous les ordres.
7. Le respect des effectifs dans les classes en tenant compte des normes internationales.
8. L'octroi d'un trousseau pédagogique aux enseignants à chaque début de rentrée.
9. La prise en charge effective des maladies professionnelles et accidents de travail.
10. L'allocation d'au moins 30% du budget national au secteur de l'éducation.
11. L'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants.
12. Le contrôle des établissements privés relativement au respect des cahiers de charge et aux frais de scolarité.
13. L'application effective de la convention collective de l'enseignement privé laïc signée entre les organisations syndicales et l'UNEPÉL et son extension aux autres types d'enseignement privé.

14. La tenue effective des conseils de discipline, la poursuite et la sanction des responsables de structures administratives coupables de mauvaise gestion administrative et financière.
15. Le renforcement effectif des capacités des personnels de l'éducation de tous les ordres à travers un plan cohérent de formation continue.
16. Le respect des franchises scolaires et universitaires.
17. La gestion diligente et efficace des dossiers de carrière des personnels de l'éducation.
18. La réhabilitation du secteur de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation.
19. La correction des incohérences et des iniquités constatées à travers le reversement des agents publics de l'Etat en lien avec la loi 081.
20. La reconstitution de la carrière des personnels des ex garderies populaires.
21. Le développement de l'éducation préscolaire.
22. L'effectivité de la gratuité dans l'éducation de base.
23. La valorisation, l'harmonisation et l'octroi de l'indemnité spécifique à tous les personnels de l'éducation.

**Ouagadougou, le 5 octobre 2016**

**Ont signé :**

**FESEB**

**F-SYNTER**

**SNEA-B**

Y. Séraphin M SOME

Mamadou BARRO

Séma BLEGNE

**SNEP/PD**

Bertin TOE

**SNESS**

Samuel DEMBELE

**SPESS**

Arouna LANKOANDE

**SYNAPAGER**

Windyam ZONGO

**SYNATEB**

François De Salle YAMEOGO

**SYNTAS**

Juste Koumara LOGOBANA

**SYNATRAS**

Alexandre S. SAWADOGO

**STAGE**

Jean Baptiste BONKOUNGOU

**SATEB**

Clément OUEDRAOGO

**SYNAVS**

Salfo NIKIEMA

**SYNATRENF**

K. Patrice SIA

**MONEP**

Mahamadi ZOUNGRANA

**SYNAPEP**

Bonaventure BELEM